

**Discours de clôture de Jean-Marie CARRIER,
Député provincial aux affaires sociales et hospitalières
Conférence « Les femmes sous l'assommoir »
Le 3 octobre 2008 à Arlon**

Mesdames,
Mesdemoiselles
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques mots pour terminer cette soirée très intéressante qui a permis de lever un coin du voile sur une problématique trop peu connue.

Comprendre un problème permet de le combattre plus efficacement.

Ce débat aidera peut-être certaines personnes à faire le premier pas vers une prise de conscience voire vers une guérison.

Il permettra peut-être également à d'autres d'aider un proche ou une amie à faire ce premier pas.

Il me paraît important de rappeler que l'alcoolisme est une maladie et que la personne qui en souffre a besoin d'aide et cela a été répété en suffisance ce soir.

De par son aspect plus caché, il est souvent beaucoup plus difficile de déceler l'alcoolisme chez la femme que chez l'homme.

A défaut de pouvoir agir directement, il est toujours possible d'en parler à un tiers (médecin, travailleur social, voisin...), sans oublier que l'entourage de la femme alcoolique souffre aussi et doit également être soutenu.

Au niveau de l'institution provinciale et de son exécutif, je peux vous assurer que ce message a bien été entendu et compris.

Il est, en effet, primordial de soutenir les initiatives de sensibilisations comme celles tenues aujourd'hui.

Pourquoi ne pas en organiser d'autres ?

Pourquoi ne pas mettre en place, avec le Département des Affaires sociales et hospitalières dont j'assume la responsabilité et avec le Département de la santé mentale que gère mon collègue Daniel LEDENT, de nouveaux projets pour aller à la rencontre des personnes touchées directement ou indirectement par la problématique de l'alcoolisme féminin ?

Il est également nécessaire, je pense, d'interpeller les différents niveaux de pouvoirs politiques pour qu'une attention particulière soit portée sur ce sujet, pour que des moyens soient débloqués et pour que des actions concrètes puissent être menées.

Je m'engage devant vous ce soir, et je suis sûr que mes collègues m'appuieront, à entreprendre cette démarche auprès des mandataires de la Communauté française, de la Région wallonne et du Gouvernement fédéral...

Un forcing commun est indispensable pour faire évoluer cette problématique.

Je remercie les orateurs ainsi que les personnes qui ont apporté leur témoignage.

Merci aussi à vous tous pour votre attention.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières
Rue du Luxembourg, 15 B
6900 – MARCHE
Tél. : 084/31.22.66.
Fax : 084/31.64.88.
carrierjm@province.luxembourg.be